

QUELQUES RÉFLEXIONS AU SUJET DU DÉPART DES FILS DE MARIE DU DIOCÈSE D'ALEXANDRIA-CORNWALL

À tous ceux qui cherchent la vérité,

Un autre chapitre vient aujourd'hui de s'ajouter à la longue saga des «traitements de faveur» que l'on réserve à la Communauté des Fils de Marie. Permettez que j'écrive quelques réflexions, après avoir vécu les derniers moments avec les Fils de Marie oeuvrant au diocèse d'Alexandria-Cornwall, quelques heures à peine après notre départ.

Nombreuses sont les interrogations qui demeurent à la suite de ce qui s'est passé dans les deux dernières semaines:

Pourquoi Mgr Durocher a-t-il cru bon convoquer une réunion, le 16 mai dernier, avec les seuls Fils de Marie oeuvrant au diocèse? Le sujet n'était-il pas assez important au point de ne pas penser convoquer d'abord le Supérieur général?

Pourquoi a-t-il mentionné que cette réunion avait pour but de discuter de son projet de lettre pastorale, alors qu'en réalité, dès les premières minutes de la réunion, il allait droit au but en nous disant qu'il s'agissait de discuter sur la possibilité – ou plutôt sur l'impossibilité – pour les Fils de Marie de rester présents au diocèse s'ils ne signaient pas l'«Engagement de fidélité» présenté par Mgr Durocher lui-même?

Il est particulièrement étrange de constater que, depuis l'arrivée de Mgr Durocher, tout ce qui concernait les Fils de Marie dans le diocèse: les changements de ministère ou de personnel, l'accord des facultés pour le ministère, et l'entente pour le ministère confié, tout cela a toujours été fait par Mgr Durocher, «en accord», «avec l'appui» ou «en consultation» avec le Commissaire pontifical. Mais il y a exception apparente à la règle: ce dernier geste de ne pas renouveler l'entente avec les Fils de Marie. Ce geste, on le comprend bien, aurait mérité plus que les autres consultation et approbation du Commissaire. Or, jamais il n'a été question de lui... À aucune reprise, Mgr Durocher n'a mentionné avoir l'appui du Commissaire pour ce dernier geste, ni verbalement lors de notre rencontre du lundi 16 mai, ni au téléphone, ni même dans sa lettre pastorale au sujet des Fils de Marie... Peut-être avait-il son approbation quand même? Question à laquelle seuls Nosseigneurs Prendergast et Durocher pourraient répondre. Mais il nous est permis de le penser, alors que l'on a constaté de très grandes similitudes dans les propos qu'ils ont tenus chacun de leur côté dans leurs récentes lettres adressées à diverses personnes. À ce propos, il est facile de consulter la rubrique intitulée:

«Au Royaume de l'Amour dans la vérité»,
à l'adresse Internet suivante: <http://www.communaute-dame.qc.ca>.

Mais il faut aller plus loin dans notre réflexion. À la suite de la lettre des Fils de Marie à Mgr Durocher mentionnant l'impossibilité de signer l'«Engagement de fidélité», la cessation du ministère des Fils de Marie en date du 30 juin 2005 et leur départ du diocèse à cette même date, le Père Éric Roy a voulu contacter Mgr Durocher – mais sans succès –

pour s'assurer qu'il avait bien reçu la réponse et l'original de la lettre des Fils de Marie. Il voulait aussi lui mentionner l'intention des Fils de Marie d'annoncer aux paroissiens leur départ futur afin d'éviter toute confusion, surtout que Mgr Durocher, sachant que le Père Éric Robichaud avait décidé de quitter les Fils de Marie, avait demandé à ce dernier d'en faire l'annonce aux messes dominicales de ses deux paroisses. Les Fils de Marie ont donc annoncé leur départ pour le 30 juin 2005.

C'est le lundi suivant, soit le 23 mai, que le Père Éric Roy a finalement réussi à contacter Mgr Durocher. Au cours de la discussion, le Père Éric a offert à Monseigneur la disponibilité des Fils de Marie à quitter les paroisses avant la date du 30 juin s'il jugeait que cela était souhaitable tant pour les paroissiens que pour les Fils de Marie en place. En effet, il pouvait être difficile d'expliquer, et pour les gens de comprendre, le «concept d'expiration». Comment le ministère pouvait-il être bon avant et non pas après la date du 30 juin?... **Mais Mgr Durocher a demandé clairement à ce que les Fils de Marie restent en place jusqu'au 30 juin.** Cela lui permettrait de faire tous les changements en même temps: ceux déjà prévus pour les paroisses anglophones du diocèse et les nouveaux à prévoir avec ce changement.

Mais le vendredi suivant, Mgr Paul-André cherchait à contacter les Pères Gilles Devaux et Daniel Gauthier. Toujours est-il que c'est seulement le samedi 28 mai, quelques heures à peine avant les messes dominicales, que Mgr Durocher parla au Père Gilles Devaux en lui disant que les Fils de Marie devaient quitter le diocèse pour le 1^{er} juin suivant, soit quatre jours plus tard en comptant la fin de semaine, donc en réalité à peine trois jours! Le Père Gilles demanda alors à Mgr Paul-André si celui-ci avait contacté le Père Éric Roy pour le mettre au courant. Il répondit au Père Gilles qu'il n'avait pas ses coordonnées. Alors, le Père Gilles lui a offert de les lui donner; Mgr Paul-André lui a simplement dit qu'il pouvait les lui envoyer [les coordonnées de Père Éric Roy] par courriel. Mais comme le Père Gilles avait le numéro tout près, il le dicta sur-le-champ à Mgr Durocher. Il est étrange d'apprendre que Mgr Durocher n'avait pas les coordonnées du Père Éric Roy, alors que, sur l'en-tête de la lettre envoyée par les Fils de Marie, il y a non seulement l'adresse postale, mais aussi **deux numéros de téléphone accessibles** ainsi que l'adresse du courriel du Père Éric Roy. De plus, cette lettre lui avait aussi été acheminée par courrier électronique... Enfin, le plus surprenant, c'est que depuis le lundi 23 mai jusqu'à ce jour, Mgr Durocher n'a pas communiqué avec le Père Éric Roy pour lui dire de vive voix l'état de la situation.

Comment comprendre ce changement soudain de la date du départ des Fils de Marie? Difficile à expliquer, surtout à cause de ses propres propos qui affirmaient vouloir garder les Fils de Marie en poste jusqu'au 30 juin. Difficile aussi de comprendre qu'il ait décidé **de briser, à sens unique, l'entente tripartite en vigueur.** Mais peut-être que le Commissaire avait donné son appui sans que les Fils de Marie le sachent. De toute façon, cette entente en vigueur jusqu'au 1^{er} juillet 2005 avait été signée par S. Exc. Mgr Paul-André Durocher représentant le diocèse d'Alexandria-Cornwall, S. Exc. Mgr Terrence Prendergast, Commissaire pontifical, et le Père Éric Roy, représentant les Fils de Marie. Difficile de concilier cette décision brusque et immédiate avec l'article 8 de l'entente

mutuelle qui stipule clairement:

«Dans le cas où surgirait une difficulté, on entretiendra la charité fraternelle dans un dialogue franc et ouvert. On aplanira les difficultés avant qu'elles ne nécessitent des actions majeures de la part de l'Évêque, du Supérieur général ou du Commissaire pontifical.»

La charité la plus élémentaire aurait été d'avertir au moins la personne représentant les Fils de Marie ainsi que le Commissaire pontifical s'il n'était pas déjà au courant.

Ce que l'on peut dire, c'est qu'il est difficile de déceler une vraie charité dans ce changement catégorique et soudain. Et, de fait, après avoir rencontré plusieurs paroissiens la veille et le jour du départ, il était difficile de justifier et d'expliquer une telle «charité». Quant à eux, les paroissiens n'y reconnaissaient pas la charité que les Fils de Marie avait essayé de leur prêcher au fil des années. Mais, malgré tout, nous avons demandé aux gens d'accepter toute cette situation en l'offrant à Dieu avec amour, pour sa gloire à Lui et pour le profit spirituel de chacun.

Un autre fait est aussi difficile à comprendre. Dans la semaine du 23 mai, Mgr Durocher a appelé lui-même la mère du Père Daniel Gauthier pour lui annoncer la «bonne nouvelle», à savoir qu'il y aurait des conséquences graves pour son fils si les Fils de Marie ne signaient pas cette «déclaration de fidélité»... Pourquoi vouloir troubler ainsi une mère? Il est étonnant également de constater que Mgr Durocher a pu trouver le numéro de téléphone de la mère du Père Daniel, alors qu'il était avec les prêtres à Cap-de-la-Madeleine pour la retraite annuelle, mais qu'il n'avait pas les coordonnées du Supérieur général des Fils de Marie.

Enfin, il y aurait encore de nombreuses questions à poser, mais nous nous limiterons pour l'instant à en poser une dernière... Est-ce que l'on a **volontairement** voulu mettre les Fils de Marie **à la porte** en acceptant, dans un premier temps, qu'ils quittent le 30 juin 2005, puis finalement, par un coup de théâtre, en leur imposant durement de quitter promptement le 1^{er} juin 2005, soit **avant la fin de l'entente officielle** signée et approuvée par deux évêques et un Supérieur général?

Libre à chacun de faire son opinion sur le sujet, mais il semble qu'un bon nombre de paroissiens ainsi que plusieurs journalistes ont déjà leur réponse à cette dernière question.

Ces réflexions pourront peut-être sembler déplacées, mais elles ont été rédigées afin de mettre au grand jour ce qui est très souvent caché et inconnu. Même si, selon Monseigneur, les Fils de Marie devaient quitter le diocèse, les circonstances dans lesquelles ce départ a été effectué sont inacceptables. Avec ces réflexions, tous pourront avoir les éléments nécessaires pour juger cette situation qui touche les Fils de Marie, mais aussi indirectement la Fondatrice et tous les membres des Oeuvres affiliées.

2 juin 2005

Père Éric Roy, o. ff. m.
Supérieur général